

Rapport du Conseil d'Administration sur les résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Les tableaux ci-dessous résument les différentes délégations de compétence et autorisations en matière financière consenties au Conseil d'Administration :

AUTORISATIONS DONNÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DES ACTIONNAIRES DU 3 MAI 2016 EN VIGUEUR À LA DATE DE LA PRÉSENTE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE.

Résolution	Nature d'autorisation ou de délégation de compétence	Durée de l'autorisation et date d'expiration	Montant nominal maximal par autorisation	Utilisation de l'autorisation	Montant de l'autorisation non utilisée
13°	Émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou de filiales, et/ou émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance (utilisable uniquement en dehors des périodes d'offre publique)	26 mois (jusqu'au 2 juillet 2018)	225 millions d'euros pour les actions ⁽¹⁾⁽²⁾ +5 milliards d'euros pour les valeurs mobilières ⁽¹⁾ représentatives de créances	Néant	Intégralité de l'autorisation
14°	Émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou de filiales, et/ou émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance (utilisable uniquement en dehors des périodes d'offre publique)	26 mois (jusqu'au 2 juillet 2018)	225 millions d'euros pour les actions ⁽¹⁾⁽²⁾ +5 milliards d'euros pour les valeurs mobilières ⁽¹⁾ représentatives de créances	Néant	Intégralité de l'autorisation
15°	Émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières diverses donnant accès au capital de la Société, dans le cadre d'une offre visée à l'article L. 411-2 II du Code monétaire et financier (utilisable uniquement en dehors des périodes d'offre publique)	26 mois (jusqu'au 2 juillet 2018)	225 millions d'euros pour les actions ⁽¹⁾⁽²⁾ +5 milliards d'euros pour les valeurs mobilières ⁽¹⁾ représentatives de créances	Néant	Intégralité de l'autorisation
16°	Augmentation du nombre de titres ou valeurs mobilières à émettre en cas d'émissions de titres avec ou sans droit préférentiel de souscription réalisées en application des 13°, 14° et 15° résolutions, dans la limite de 15% de l'émission initiale (utilisable uniquement en dehors des périodes d'offre publique)	26 mois (jusqu'au 2 juillet 2018)	Maximum de 15% de l'émission initiale ⁽¹⁾⁽²⁾	Néant	Intégralité de l'autorisation
17°	Émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières diverses en rémunération des apports de titre consentis, dans la limite de 10% du capital social, en rémunération des apports (utilisable uniquement en dehors des périodes d'offre publique).	26 mois (jusqu'au 2 juillet 2018)	225 millions d'euros pour les actions ⁽¹⁾⁽²⁾ +5 milliards d'euros pour les valeurs mobilières ⁽¹⁾ représentatives de créances	Néant	Intégralité de l'autorisation

Rapport du Conseil d'Administration sur les résolutions

18°	Émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou de filiales, et/ou émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance (utilisable uniquement en période d'offre publique).	26 mois (jusqu'au 2 juillet 2018)	225 millions d'euros pour les actions ^{(1) (2)} +5 milliards d'euros pour les valeurs mobilières ⁽¹⁾ représentatives de créances	Néant	Intégralité de l'autorisation
19°	Émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou de filiales, et/ou émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance (utilisable uniquement en période d'offre publique)	26 mois (jusqu'au 2 juillet 2018)	225 millions d'euros pour les actions ^{(1) (2)} +5 milliards d'euros pour les valeurs mobilières ⁽¹⁾ représentatives de créances	Néant	Intégralité de l'autorisation
20°	Émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières diverses, dans le cadre d'une offre visée à l'article L. 411-2 II du Code monétaire et financier (utilisable uniquement en période d'offre publique)	26 mois (jusqu'au 2 juillet 2018)	225 millions d'euros pour les actions ^{(1) (2)} +5 milliards d'euros pour les valeurs mobilières ⁽¹⁾ représentatives de créances	Néant	Intégralité de l'autorisation
21°	Augmentation du nombre de titres à émettre en cas d'émission de titres avec ou sans droit préférentiel de souscription réalisée en application des 18°, 19° et 20° résolutions, dans la limite de 15% de l'émission initiale (utilisable uniquement en période d'offre publique)	26 mois (jusqu'au 2 juillet 2018)	Maximum de 15% de l'émission initiale ^{(1) (2)}	Néant	Intégralité de l'autorisation
22°	Émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières diverses en rémunération des apports de titre consentis, dans la limite de 10% du capital social, en rémunération des apports (utilisable uniquement en période d'offre publique).	26 mois (jusqu'au 2 juillet 2018)	225 millions d'euros pour les actions ^{(1) (2)} +5 milliards d'euros pour les valeurs mobilières ⁽¹⁾ représentatives de créances	Néant	Intégralité de l'autorisation
26°	Augmentation de capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres (utilisable uniquement en dehors des périodes d'offre publique)	26 mois (jusqu'au 2 juillet 2018)	Montant global des sommes pouvant être incorporées	Néant	Intégralité de l'autorisation
27°	Augmentation de capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres (utilisable uniquement en période d'offre publique)	26 mois (jusqu'au 2 juillet 2018)	Montant global des sommes pouvant être incorporées	Néant	Intégralité de l'autorisation
28°	Autorisation de réduire le capital par annulation d'actions auto-détenues	26 mois (jusqu'au 2 juillet 2018)	10% du capital par période de 24 mois	Néant	Intégralité de l'autorisation

(1) Il s'agit d'un plafond commun fixé par l'Assemblée Générale Mixte du 3 mai 2016, pour les émissions décidées au titre des 13°, 14°, 15°, 16°, 17°, 18°, 19°, 20°, 21° et 22° résolutions.

(2) Le montant nominal maximal global des émissions décidées en vertu des 13°, 14°, 15°, 16°, 17°, 18°, 19°, 20°, 21°, 22°, 23° et 24° est fixé à 265 millions d'euros par la 25° résolution de l'AGM du 3 mai 2016.

**AUTORISATIONS DONNÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DES ACTIONNAIRES
DU 12 MAI 2017 EN VIGUEUR À LA DATE DE LA PRÉSENTE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

Résolution	Nature d'autorisation ou de délégation de compétence	Durée de l'autorisation et date d'expiration	Montant nominal maximal par autorisation	Utilisation de l'autorisation	Autorisation non utilisée
6°	Autorisation d'opérer en bourse sur les actions de la Société	18 mois (jusqu'au 11 novembre 2018)	Prix maximum d'achat : 30 euros. Détenion maximum : 10% du capital. Montant cumulé des acquisitions : ≤ 7,3 milliards d'euros	ENGIE détenait 1,92% de son capital au 31 décembre 2017	8,08% du capital
14°	Augmentation de capital réservée aux salariés adhérant à un Plan d'Épargne du Groupe	26 mois (jusqu'au 11 juillet 2019)	2% du capital ^{(1) (2)}	Néant	Intégralité de l'autorisation
15°	Augmentation de capital réservée à toute entité constituée dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'actionnariat salarié international du Groupe	18 mois (jusqu'au 11 novembre 2018)	0,5% du capital ^{(1) (2)}	Néant	Intégralité de l'autorisation
16°	Autorisation de procéder à l'attribution gratuite d'actions en faveur, d'une part, de l'ensemble des salariés et mandataires sociaux des sociétés du Groupe (à l'exception des mandataires sociaux de la Société) et, d'autre part, des salariés participant à un plan d'actionnariat salarié international du Groupe	38 mois (jusqu'au 11 juillet 2020)	Détention maximum : 0,75% du capital ⁽³⁾	Néant	0,52% du capital
17°	Autorisation de procéder à l'attribution gratuite d'actions en faveur de certains salariés et mandataires sociaux des sociétés du Groupe (à l'exception des mandataires sociaux de la Société)	38 mois (jusqu'au 11 juillet 2020)	Détention maximum : 0,75% du capital ⁽³⁾	Attribution le 13 décembre 2017 de 5 278 045 actions de performance soit 0,22% du capital au 31 décembre 2017, et le 7 mars 2018 de 135 583 actions de performance soit une attribution totale de 0,0056% du capital au 7 mars 2018	0,52% du capital

(1) Le montant nominal maximal global des émissions décidées en vertu des 14 et 15° résolutions de l'AGM du 12 mai 2017 est fixé à 265 millions d'euros par la 25° résolution de l'AGM du 3 mai 2016.

(2) Le montant nominal des émissions décidées au titre de la 15° résolution s'impute sur le plafond de 2% du capital de la 14° résolution.

(3) Il s'agit d'un plafond commun fixé par l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2017, pour les attributions décidées au titre des 16° et 17° résolutions.